



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
30 juin 2015  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session annuelle de 2015**

31 août-4 septembre 2015, New York

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la Population**

**Descriptif de programme pour le Panama**

Assistance proposée	5,7 millions de dollars : dont 2 millions à prélever sur le budget ordinaire et 3,7 millions par modalités de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires
Durée du programme :	Cinq années (2016-2020)
Cycle de l'assistance :	Troisième
Catégorie selon la décision 2013/31 :	Jaune

**Assistance proposée (en millions de dollars des États-Unis)**

<i>Résultats du Plan stratégique</i>		<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Total</i>
Résultat n° 1	Santé sexuelle et procréative	0,7	1,5	2,2
Résultat n° 2	Les adolescents et les jeunes	0,3	1,5	1,8
Résultat n° 3	Egalité des sexes et autonomisation de la femme	0,4	0,5	0,9
Résultat n° 4	Dynamique de la population	0,3	0,2	0,5
Coordination du programme et assistance		0,3	–	0,3
<b>Total</b>		<b>2,0</b>	<b>3,7</b>	<b>5,7</b>



## I. Analyse de la situation

1. Le Panama est un pays pluriethnique d'une population totale de 3,4 millions d'habitants (recensement 2010). De l'ensemble de la population, 12,3 % sont des autochtones et 9,2 % sont d'origine africaine, 35 % étant des adolescents et des jeunes (âgés de 10 à 29 ans).

2. Le Panama a enregistré une forte croissance économique au cours des cinq dernières années avec un produit national brut de 11 000 dollars (par habitant) en 2013 (Banque mondiale) et un indice de développement humain de 0,765 en 2014 (situant le pays à la 65<sup>e</sup> place sur 187); toutefois, il se situe encore à un rang élevé au sein de la région pour les inégalités de revenus, avec un coefficient Gini de 0,527. Les plus grandes disparités sociales concernent les populations autochtones : 84,1 % vivent dans la pauvreté et 11,4 % dans l'extrême pauvreté. Les principales causes de ces disparités sont les déterminants sociaux liés aux populations autochtones, les difficultés d'accès à des services de qualité en raison de la dispersion géographique et la nécessité de renforcer les institutions gouvernementales au niveau local et régional.

3. Le taux de mortalité maternelle s'est stabilisé (60 décès pour 100 000 naissances vivantes) au cours des 10 dernières années; mais il est cinq fois plus élevé parmi les populations autochtones, avec 250 décès pour 100 000 naissances vivantes enregistrées en 2013 (Institut national de statistiques et du recensement). En 2009, les accouchements en institution ce situaient, au niveau national, à 92,8 % de toutes les naissances, mais ce chiffre tombait à 53 % dans les populations autochtones (Enquête nationale sur la santé sexuelle et génésique). L'indice synthétique de fécondité est de 2,46 enfants par femme, mais il s'élève à 4,46 chez les *Ngabe-Bugle*.

4. Le taux de prévalence des produits contraceptifs est de 48,8 % pour les méthodes modernes. En 2009, les besoins de planification de la famille des femmes autochtones des *Ngabe-Bugle à satisfaire* étaient le double de la moyenne nationale (80 % contre 37,9 %); d'où la nécessité de renforcer le système d'information pour mieux faire connaître les produits de santé génésique et en assurer la disponibilité.

5. Le taux de fécondité des adolescentes est l'un des plus élevés de la région avec 87 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans. Les adolescentes mères entrent pour 20 % dans toutes les naissances. Il faut augmenter le nombre de services de santé procréative qui soient accueillants pour les jeunes et assurer une éducation complète en matière de sexualité.

6. Le taux de prévalence du VIH est de 0,65 %. Les taux les plus élevés se rencontrent surtout chez les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes (26,3 %) et les populations transgenre (37,6 %). Les adolescents et les jeunes (âgés de 10 à 29 ans) entrent pour 24 % dans le nombre total d'infections par le VIH. En 2013, les femmes y entraient pour 8 %, contre 2,4 % en 1993.

7. Les inégalités entre genres persistent. Le Panama a un indice d'inégalité des genres de 0,506, ce qui le situait en 2011 au cent-septième rang sur 187 pays. Le Panama compte relativement peu de femmes exerçant des fonctions décisionnelles élevées, ce qui le met à la 105<sup>e</sup> place au niveau mondial. La violence sexiste est très préoccupante. Les taux de fémicide sont passés de 24 % pour 100 000 femmes en 2001 à 51 en 2010.

8. Le pays a fait des progrès pour l'existence de lois, politiques et plans et de données sur la dynamique de la population. Toutefois, d'autres efforts sont nécessaires pour renforcer les capacités nationales et locales de mise en œuvre des cadres juridiques et réglementaires et d'établissement de données récentes et ventilées sur les adolescents, les jeunes et les catégories de population marginalisées ainsi que sur la violence sexiste, notamment sexuelle

9. En ce qui concerne l'indice mondial des risques, le Panama se situait à la 58<sup>e</sup> place sur 178 pays, avec un score de 56,84 sur une échelle intermédiaire de vulnérabilité aux catastrophes; il est plus élevé dans les régions sujettes aux inondations, comme Colon, Panama Este, Darien, Comarca Ngable-Bugle et Bocas del Toro.

## II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

10. Le deuxième programme de pays (2012–2014), qui a été prolongé d'un an, visait à a) réduire la mortalité maternelle chez les femmes *Ngabe-Bugle* grâce à une initiative pilote consistant à procéder par démarches sensibles au genre et à la culture; b) rendre les services d'éducation en matière de santé sexuelle et procréative, notamment en prévention du VIH, plus accessibles aux adolescents et aux jeunes; c) promouvoir l'autonomisation des femmes et garantir l'égalité des genres dans les politiques publiques; d) faire un usage accru de données sociodémographiques ventilées de haute qualité aux niveaux national, sous-national et local.

11. L'évaluation du programme de pays de 2014 a relevé les réalisations suivantes. Le programme a) a apporté son concours à une expérience pilote sur la santé maternelle chez les populations *Ngabe-Bugle* de la province de Chiriqui avec participation des services sanitaires régionaux et locaux, des autorités régionales et locales, des réseaux universitaires et communautaires et des accrocheuses traditionnelles; b) réalisé dans 12 centres de santé une expérience à but démonstratif pour assurer des services de santé génésique de haute qualité à l'intention des adolescents et des jeunes; c) améliorer les capacités nationales, en particulier avec l'Institut national de la femme, concernant l'intégration d'une sensibilité au genre dans les programmes et les politiques, notamment l'élaboration du Programme national d'égalité des chances et la consolidation de la Commission nationale sur la violence faite aux femmes; d) contribué à la réalisation du recensement national de 2010 et de l'enquête nationale sur la santé sexuelle et génésique de 2009.

12. D'importantes leçons ont été apprises et des recommandations ont été faites. Une leçon importante a été qu'il fallait suivre une démarche de sensibilité aux cultures dans le domaine des droits sexuels et génésiques au niveau national. Les recommandations suivantes ont été faites : a) Compte tenu des leçons tirées de l'expérience pilote réalisée dans la région des *Ngabe-Bugle*, aider le Ministère de la santé à concevoir des politiques nationales de santé sexuelle et génésique; b) accroître la mise en place de services de haute qualité à l'intention des adolescents et des jeunes; c) continuer à soutenir les programmes et alliances pour faire valoir les droits des jeunes et une éducation exhaustive de la sexualité; d) l'utilisation de données de haute qualité sûres est un aspect essentiel d'une bonne stratégie de sensibilisation et de communication à base de faits d'observation pour soutenir les décisions prises au niveau des orientations nationales; e) les efforts

déployés pour promouvoir l'égalité des genres peuvent améliorer l'accès des femmes à la santé génésique; d) la mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources, faisant intervenir l'État, le secteur privé et les bailleurs de fonds traditionnels, est essentielle à la réalisation des objectifs du nouveau programme de pays.

### III. Programme proposé

13. Le programme est aligné sur les priorités nationales : le Plan stratégique national, 2015–2019, le Cadre des Nations unies pour l'aide au développement, 2016–2020, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Plan stratégique du Fonds des Nations unies pour la population, 2014–2017. Le programme a été défini sous la direction du Gouvernement en collaboration étroite avec les organisations de la société civile, les universités, les bailleurs de fonds et les organismes des Nations unies; les recommandations émanant de l'évaluation du programme de pays ont été examinées.

14. Les stratégies envisagées porteront sur les efforts de sensibilisation et de dialogue politique à engager en vue d'aider le Gouvernement à réaliser un accès universel à la santé et aux droits sexuels et génésiques, à réduire la mortalité maternelle, à donner suite aux engagements du pays concernant les objectifs de développement durable qui se dessinent, l'accent étant mis sur les populations les plus exclues et les plus marginalisées, notamment les populations autochtones, les populations d'origine africaine, les femmes et les filles, les adolescents et les jeunes pauvres. Ces efforts seront complétés par la génération du savoir et le développement des capacités, fondement d'une politique à base de faits d'observation, de sensibilisation et de conseil sur les questions prioritaires en employant des initiatives stratégiques de communication. Le Fonds des Nations unies pour la population continuera à utiliser les mécanismes de coordination avec les organes des Nations unies en vue de renforcer les synergies avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance et le Fonds de développement des Nations unies (jeunes et adolescents), l'Organisation mondiale de la santé (santé maternelle) et ONU-femmes (violence sexiste), ainsi qu'avec d'autres partenaires comme l'Organisation internationale pour les migrations. Ces stratégies seront sensibles à l'égalité des genres et conscientes de la diversité socioculturelle et elles suivront une démarche à base de droits de l'homme favorable à la participation des adolescents et des jeunes.

#### A. Résultat 1 : Santé sexuelle et procréative

15. Produit 1 : Renforcement de la capacité nationale d'améliorer l'accès à des services intégrés de santé sexuelle et procréative (y compris planification de la famille, santé maternelle et prévention du VIH), notamment dans des cadres humanitaires, en suivant une démarche sensible aux droits de l'homme, au genre et à la diversité des cultures. Le FNUAP adoptera à cet égard une démarche mobilisatrice, procédant par le dialogue et par gestion du savoir; ceci implique une assistance technique visant à a) actualiser la politique, les normes et les protocoles pour la mise en place de services de santé sexuelle et procréative de haute qualité, y compris de planification de la famille, l'accent étant mis sur les populations

autochtones, les adolescents et les jeunes; b) instaurer une collaboration entre institutions pour élargir la mise en place de services de santé sexuelle et procréative de haute qualité accueillants pour les adolescents et les jeunes; c) renforcer l'utilisation d'un système d'information fonctionnelle de gestion logistique pour prévoir et suivre l'évolution des besoins en produits de santé procréative; d) renforcer les capacités nationales, régionales et locales entre institutions publiques, universités, organisations de la société civile et réseaux de jeunes afin de promouvoir la santé sexuelle et procréative, y compris l'accès à des services de haute qualité; e) prévoir une assistance technique pour la mise en œuvre et l'institutionnalisation du dispositif de service minimum de santé procréative dans les situations de crise.

## **B. Résultat 2 : Les adolescents et les jeunes**

16. Produit 1 : Renforcement des capacités des institutions publiques et des organisations sociales à concevoir et mettre en œuvre des programmes d'éducation sexuelle exhaustive, y compris de prévention des grossesses d'adolescentes, de nature à faire valoir les droits et la santé sexuelle et procréative des jeunes. Le FNUAP adoptera à cet égard une démarche mobilisatrice, procédant par le dialogue, la fourniture d'une assistance technique et la gestion du savoir visant à : a) favoriser un dialogue politique et social et des alliances pour la mise en place de cadres juridiques relatifs aux droits sexuels et procréatifs des adolescents et des jeunes, ce qui comprendra la fourniture d'une éducation sexuelle exhaustive et la prévention des grossesses d'adolescentes, avec interventions intégrées, focalisées et multisectorielles; b) renforcer les programmes participatifs de la société civile qui font valoir les droits des adolescents et des jeunes, notamment des droits sexuels et procréatifs; c) mettre en place à l'intention des jeunes une politique de sensibilisation et de conseil à base de faits d'observation en utilisant des initiatives stratégiques de communication qui font intervenir les organisations publiques et celles de la société civile, les universités et le secteur privé.

## **C. Résultat 3 : Égalité des sexes et autonomisation de la femme**

17. Produit 1 : renforcement de la capacité des institutions publiques et des organisations de la société civile de manière à faire valoir l'égalité des sexes, les droits procréatifs et l'autonomisation de la femme. Le FNUAP adoptera à cet égard une démarche mobilisatrice, procédant par dialogue, gestion du savoir et fourniture d'une assistance technique visant à : a) favoriser la mise en œuvre des mécanismes de responsabilisation sociale et des cadres juridiques concernant les droits procréatifs, des filles, des adolescents et des femmes, en particulier des populations marginalisées et exclues; c) renforcer la capacité nationale de réaction coordonnée à la violence sexiste, notamment la violence sexuelle, à l'attention des adolescents et des jeunes femmes

## **D. Résultat 4 : Dynamique de la population**

18. Produit 1 : renforcement de l'aptitude nationale à produire des données sur les questions sociodémographiques, la violence sexiste, les droits sexuels et procréatifs, la mortalité maternelle, les adolescents et les jeunes pour la définition et la mise en œuvre de politiques et de programmes fondés sur les faits. Le FNUAP procédera à cette fin par a) initiatives systématiques et bien structurées de gestion du savoir, comme le développement des études sur la recherche, par des enquêtes et par systématisation des bonnes pratiques et des enseignements tirés, notamment en ce qui concerne les jeunes, la santé sexuelle et procréative, les grossesses d'adolescentes, la violence sexuelle et la mortalité maternelle; b) apport d'une assistance technique aux institutions gouvernementales, notamment en favorisant la collaboration Sud-Sud, afin de générer des données ventilées de haute qualité (par ethnie, âge et lieu géographique) et autres faits d'observation relatifs à la dynamique de la population, à la violence sexiste, y compris sexuelle, à la santé procréative, à la santé maternelle et à la situation des adolescents et des jeunes; c) fourniture de conseils mobilisateurs et pratiques concernant l'utilisation de ces données en vue de définir et de mettre en œuvre des politiques, plans et programmes publics au niveau national et local.

## **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

19. Le FNUAP et le Gouvernement du Panama seront, par l'intermédiaire des Ministères des affaires étrangères et des finances, conjointement chargés de la gestion et du suivi du Programme de pays conformément aux directives et procédures du FNUAP par une démarche de gestion à base de résultats et d'utilisation des cadres comptables en place. La formule préférée pour l'exécution du programme est celle d'une exécution nationale, les partenaires étant soigneusement choisis sur la base de leur capacité à réaliser des programmes de haute qualité. Le FNUAP contrôlera de manière continue l'action de ses partenaires et fera les ajustements nécessaires.

20. Une solide approche de la gestion à base de résultats sera appliquée pour la planification, le suivi et l'évaluation du programme. Dans la mesure du possible, le FNUAP s'appuiera sur des systèmes nationaux de contrôle. Quand cela sera possible, le Fonds et d'autres organismes des Nations unies établiront des programmes communs.

21. Le bureau de pays du FNUAP comprend un personnel qui exerce des fonctions de gestion et d'efficacité de développement financées sur le budget institutionnel du Fonds. Le FNUAP attribuera des ressources du programme aux membres du personnel qui apportent des compétences techniques et programmatiques et un soutien administratif à la réalisation du programme.

22. Le FNUAP mettra au point une stratégie de mobilisation des ressources et un programme de partenariat visant à engager les institutions gouvernementales, le secteur privé et les bailleurs de fonds à mobiliser des ressources dans le sens des résultats attendus voulus. La stratégie comprendra plusieurs modalités de contribution et de partenariat.

23. Le Bureau de pays recherchera un soutien technique, notamment par voie de coopération Sud- Sud, auprès du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du siège du FNUAP. Le Programme fera appel, selon les besoins, aux compétences nationales, régionales ou internationales. En cas d'urgence, le FNUAP pourra, en consultation avec le Gouvernement, reprogrammer des activités, en particulier des mesures vitales, afin de mieux répondre aux situations humanitaires.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Panama (2016–2020)

**Priorité nationale :** Réduire les inégalités sociales, culturelles et territoriales pour une société plus ouverte

**Réalisations du PNUAD :** Pour 2020, le Gouvernement aura mis en place des politiques nationales d'ensemble visant à accroître l'intégration sociale et l'équité

**Indicateur :** nombre de protocoles, normes et directives mises en œuvre par le Ministère de la santé dans des zones inaccessibles et culturellement diverses. *Niveau de référence : 0; niveau cible : 2*

Résultat du plan stratégique du FNUAP	Produits indicatifs du programme de pays	Indicateurs de produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Ressources indicatives
<p><b>Résultat 1 : santé sexuelle et procréative</b> Les services intégrés de santé sexuelle et procréative (planification familiale, santé maternelle et prévention du VIH) qui sont soucieux de l'égalité des sexes et répondent aux normes relatives aux droits de l'homme pour ce qui est de la qualité des soins et de l'égalité d'accès sont plus courants et plus utilisés</p> <p><u>Indicateur(s):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de protocoles pour services de planification de la famille qui répondent aux normes relatives aux droits de l'homme, notamment à la protection contre la discrimination, la coercition et la violence</li> </ul> <p><i>Niveau de référence : 0; niveau cible: 1</i></p>	<p><u>Produit1</u> : renforcement de l'aptitude nationale à améliorer l'accès à des services intégrés de santé sexuelle et procréative (y compris planification de la famille, santé maternelle et prévention du VIH), notamment dans des contextes humanitaires, selon des approches sensibles aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et à la diversité culturelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de plans et de protocoles relatifs à la santé maternelle, à la prévention du VIH et la santé sexuelle et procréative axés sur les populations autochtones qui suivent une approche sensible aux droits de l'homme, à la diversité culturelle et à l'égalité des sexes <i>niveau de référence : 2; niveau cible : 2</i></li> <li>Nombre de services de santé ayant des directives, protocoles et normes spéciales pour la fourniture de services de santé sexuelle et procréative de qualité à l'intention des adolescents et des jeunes <i>niveau de référence : 8; niveau cible: 15</i></li> <li>Nombre de secteurs de la santé soutenus par le FNUAP où il y a eu formation pour mettre en œuvre le dispositif de services minimums de santé procréative <i>Niveau de référence : 0; niveau cible: 2</i></li> <li>Un système intégré d'information est en place pour prévoir et suivre la demande de produits de santé procréative <i>Niveau de référence : 0; niveau cible: 1</i></li> </ul>	Ministères de la santé, du développement social et de la sécurité, Commission nationale sur la prévention du VIH, Institut national de la femme, organisations non-gouvernementales (ONG.), universités et Commission nationale de la femme autochtone	2,2 millions de dollars (dont 0,7 millions à prélever sur le budget ordinaire et 1,5 millions financer par des ressources diverses)

Résultat du plan stratégique du FNUAP	Produits indicatifs du programme de pays	Indicateurs de produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Ressources indicatives
---------------------------------------	--	---	-------------	------------------------

**Priorité nationale :** Réduire les inégalités sociales, culturelles et territoriales en faveur d'une société plus ouverte

**Résultats du PNUAD :** Pour 2020, le Gouvernement aura mis en place des orientations nationales visant à accroître l'intégration sociale et l'équité

**Indicateur :** nombre de services de santé pour adolescents mesurés à l'aune d'un indice de convivialité dans six secteurs sanitaires.

*Niveau de référence : 0. Niveau cible : 1*

**Indicateur :** nombre d'initiatives efficaces de coordination intersectorielle, de mécanismes de participation sociale, de dialogue politique et de responsabilisation lancées par les organismes gouvernementaux chargés de gérer les politiques publiques et de garantir l'application des droits de l'homme. *Niveau de référence : 13; niveau cible : 15*

**Résultat 2 : Les adolescents et les jeunes**

Dans les politiques et programmes nationaux de développement, la priorité est davantage accordée aux adolescents, en particulier aux très jeunes adolescentes, notamment par la mise à disposition de services complets d'éducation sexuelle et de santé en matière de sexualité et de procréation

Indicateur(s):

- Nombre de politiques et de programmes en place portant sur les besoins de santé sexuelle et procréative des jeunes et des adolescents, y compris des jeunes marginalisés
- Niveau de référence : 2; niveau cible : 4

**Priorité nationale :** Réduire les inégalités sociales, culturelles et territoriales en faveur d'une société plus ouverte

**Résultats du PNUAD :** Pour 2020, le Gouvernement aura mis en œuvre des politiques nationales d'ensemble visant à accroître l'intégration

Produit 1 : renforcement de l'aptitude des institutions publiques et des organisations sociales à concevoir et mettre en œuvre des programmes exhaustifs d'éducation sexuelle, notamment concernant la prévention des grossesses d'adolescentes, qui font valoir les droits des jeunes à la santé sexuelle et procréative

- Nombre d'institutions soutenues par le FNUAP qui mettent en œuvre des programmes exhaustifs d'éducation sexuelle

*niveau de référence : 1, niveau cible : 2*

- Nombre de programmes à vocation participative qui font valoir les droits des jeunes et des adolescents, y compris le droit à des services de santé sexuelle et procréative ainsi qu'à une éducation exhaustive en matière de sexualité

*niveau de référence : 1; niveau cible : 2*

- Nombre d'alliances entre institutions publiques, secteur privé et organismes des Nations unies qui préconisent et mettent en œuvre des stratégies de communication pour la prévention des grossesses d'adolescentes

*Niveau de référence : 0; niveau cible : 3*

Ministère de l'éducation,  
Ministère de la santé,  
Ministère du développement social,  
Conseil national de la jeunesse, Coalition panaméenne pour une éducation exhaustive sur la sexualité,  
Université du Panama, médias, secteur privé, organismes des Nations Unies

1,8 millions de dollars (dont 0,3 million prélevés sur le budget ordinaire et 1,5 million en ressources diverses)

Résultat du plan stratégique du FNUAP	Produits indicatifs du programme de pays	Indicateurs de produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Ressources indicatives
	sociale et l'équité			
	<b>Indicateur:</b> nombre de recommandations internationales en matière de droits de l'homme qui ont été ratifiées et appliquées dans le pays.			
	Niveau de référence : 5 en attente de ratification; niveau cible: 5			
	<b>Résultats du PNUAD :</b> En 2020, le Gouvernement disposera de mécanismes exhaustifs pour la prévention de tous les types de violence, notamment de violence sexiste			
	<b>Indicateur :</b> Nombre d'actions mises en œuvre en application des lois 82 et 79. Niveau de référence : loi 82, chapitre IV, 0 % de 11 actions; loi 79, chapitre VII 0% de 5 actions, objectif : loi 82, chapitre IV, 80 % de 11 actions; loi 79, chapitre VII, 80 % de 5 actions			
<b>Résultat 3 : Egalité des sexes et autonomisation de la femme</b>	<b>Produit 1 : renforcement de l'aptitude des institutions publiques et des organisations de la société civile à promouvoir l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et des droits de la procréation, notamment pour les femmes, les adolescentes et les jeunes les plus vulnérables et marginalisées, est renforcée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'organisations de la société civile de réseaux à base communautaire aidés par l'FNUAP qui mettent en œuvre des mécanismes de responsabilisation concernant les droits de procréation des filles, des adolescents et des jeunes femmes</li> <li>• Niveau de référence :2;</li> <li>• niveau cible:4</li> </ul>	Ministère de l'intérieur et de la sécurité; Ministère public; Institut national de la femme et Commission de la violence faite aux femmes; Médiateur; Organisations de femmes et de la société civile	0,9 millions de dollars (0,4 millions prélevés sur le budget ordinaire et 0,5 millions en ressources diverses)
	<u>Indicateur(s) de résultats :</u>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plans d'action pour l'égalité des sexes qui assortissent les droits de la procréation d'objectifs précis et d'allocations budgétaires</li> <li>• Niveau de référence :0; niveau cible:1</li> </ul>			

**Priorité nationale** : réduire les inégalités sociales, culturelles et territoriales en faveur d'une société plus ouverte  
**Résultats du PNUAD** : Pour 2020, le Gouvernement se sera doté de moyens accrus pour gérer les politiques publiques et les mécanismes de gouvernance, y compris la coordination entre secteurs, la participation sociale et les systèmes de responsabilisation  
**Indicateur** : le pays s'est donné pour priorité le développement durable et suit les progrès accomplis au moyen de rapports établis tous les trois ans. Niveau de *référence* :0; *niveau cible*:1

Résultat du plan stratégique du FNUAP	Produits indicatifs du programme de pays	Indicateurs de produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Ressources indicatives
<p><b>Résultat 4 :</b>  <b>Dynamique de la population</b>            Les politiques nationales et les programmes internationaux de développement sont améliorés grâce à l'intégration d'analyses factuelles sur la dynamique des populations et ses liens avec le développement durable, la santé sexuelle et procréative, les droits de la procréation, la prévention du VIH et l'égalité des sexes</p> <p><u>Indicateur(s) de résultats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'enquêtes nationales sur les ménages conçus par le pays permettant d'estimer les indicateurs clés de population et de santé procréative</li> </ul> <p>Niveau de référence : 1; niveau cible : 2</p>	<p><u>Produit 1</u> :Renforcement de l'aptitude du pays à assurer la disponibilité de données sur les questions socio-démographiques, la violence sexiste, les droits sexuels et procréatifs, la mortalité maternelle, les adolescents et les jeunes pour la définition et la mise en œuvre de politiques et de programmes à base de faits d'observation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'études et d'enquêtes réalisées sur les questions sociodémographiques, les grossesses d'adolescentes, la mortalité maternelle, la violence sexiste et l'information des adolescents et des jeunes sur leurs droits sexuels et procréatifs, dans un souci d'égalité des sexes et compte tenu de la diversité des cultures</li> </ul> <p>Niveau de référence : 1; niveau cible: 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'institutions utilisant des données et des faits d'observation obtenus grâce à l'aide du FNUAP pour définir des politiques et des programmes</li> </ul> <p>Niveau de référence :0; niveau cible:3</p>	Institut national de la statistique et du recensement, Institut national de la femme, Ministères de la santé, de l'intérieur et du développement social, Institut Gorgias, Université du Panama	0,5 millions de dollars (0,3 millions prélevés sur le budget ordinaire et 0,2 millions en ressources diverses)

**Total pour la coordination du programme et l'assistance : 0,3 millions de dollars prélevés sur le budget ordinaire**